

CONDITIONS DES VOLS **AU DÉPART** DE LA GUADELOUPE

MESURES APPLICABLES À COMPTER DU **13 JANVIER 2021**

DÉPART DE LA GUADELOUPE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST	DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'EMBARQUEMENT	MODALITÉS À L'ARRIVÉE
 <p>VERS LA FRANCE HEXAGONALE</p>	Pas de motif impérieux.	<p>Pas de test obligatoire</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Aucune pièce demandée à l'embarquement</p> <p><i>(uniquement pour les ressortissants de l'Union Européenne - accord Schengen)</i></p>	
 <p>VERS LA MARTINIQUE</p>	Pas de motifs impérieux	<p>Pas de test obligatoire</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19</p> <p><i>(sauf transit en provenance de Saint-Martin)</i></p>	
 <p>VERS SAINT-MARTIN</p>	<p>Motifs impérieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé. <p>Pas de motif impérieux.</p>	<p>Pas de test obligatoire</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>> Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...)</p> <p><i>Modèle sur le site de la préfecture</i></p>	<p>Contrôle à l'arrivée et refus d'embarquement en cas de non-respect et/ou de non présentation du document justificatif</p>
 <p>VERS LA GUYANE</p>	Pas de motif impérieux.	<p>Test PCR obligatoire (à défaut Test antigénique)</p> <p>daté de 72h maximum avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Attestation sur l'honneur</p>	<p>Contrôle à l'arrivée</p>